

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2024-492
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

Location de matériel dans le cadre de la manifestation « Garabit 140 ans »

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Considérant la volonté d'organiser une manifestation à l'occasion du 140^{ème} anniversaire de la construction du viaduc de Garabit ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans les démarches en cours de classement du viaduc de Garabit au patrimoine mondial de l'UNESCO et de valorisation de la vallée de la Truyère ;

Vu la proposition de devis de la Commune de Saint-Flour pour la location d'un groupe électrogène pour un montant de 315 € TTC ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer le devis établi par la Commune de Saint-Flour pour la location d'un groupe électrogène dans le cadre de la manifestation « Garabit 140 ans » pour un montant de 315 € TTC ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024, chapitre 011 du budget général ;

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

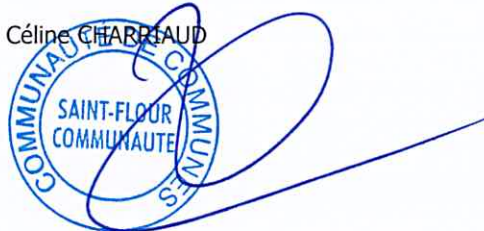
Article 4 : Dit que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 16 septembre 2024

La Présidente,

Céline CHARRAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 17 SEP. 2024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le

17 SEP. 2024

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240916-DEC2024-492-AU
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024



SAINT-FLOUR

Services Techniques

Tél : 04 71 60 91 54

secretariat.ctm@saint-flour.net

TPF-AF

LOCATION DE MATERIEL

DEMANDEUR	MATERIEL DEMANDE	DATE	NOMBRE DE JOURS	PRIX A L'UNITE	TOTAL
SAINT-FLOUR COMMUNAUTE VILLAGE D'ENTREPRISES LE ROZIER 15 100 SAINT FLOUR <i>(pour les 140 ans du Viaduc de Garabit)</i>	1 GROUPE ELECTROGENE	SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024	1,00	1,00 €	315,00 €
				Montant Total	315,00 €

Saint-Flour, le

Le Demandeur

Le Maire

Philippe DELORT

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240916-DEC2024-492-AU
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024